



N° 2837

# ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 21 décembre 2000

## RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES <sup>(1)</sup> SUR LE PROJET DE LOI, MODIFIÉ PAR LE SÉNAT EN DEUXIÈME LECTURE, *portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural.*

PAR M. JOSEPH PARRENIN,

Député.

---

---

(1) La composition de cette commission figure au verso de la présente page.

Voir les numéros :

*Assemblée nationale* : 1<sup>re</sup> lecture : **2253, 2339** et T.A. **502**.  
2<sup>e</sup> lecture : **2618** rect., **2742** et T.A. **576**.  
3<sup>e</sup> lecture : **2835**.

*Sénat* : 1<sup>re</sup> lecture : **326, 480** (1999-2000) et T.A. **4** (2000-2001).  
2<sup>e</sup> lecture : **110, 119** et T.A. **47** (2000-2001).

**Elevage.**

La Commission de la production et des échanges est composée de : M. André Lajoinie, *président* ; M. Jean-Paul Charié, M. Jean-Pierre Defontaine, M. Pierre Ducout, M. Jean Proriol, *vice-présidents* ; M. Christian Jacob, M. Pierre Micaux, M. Daniel Paul, M. Patrick Rimbert, *secrétaires* ; M. Jean-Pierre Abelin, M. Yvon Abiven, M. Jean-Claude Abrioux, M. Stéphane Alaize, M. Damien Alary M. André Angot, M. François Asensi, M. Jean-Marie Aubron, M. Pierre Aubry, M. Jean Auclair, M. Jean-Pierre Balduyck, M. Jacques Bascou, Mme Sylvia Bassot, M. Christian Bataille, M. Jean Besson, M. Gilbert Biessy, M. Claude Billard, M. Claude Birraux, M. Jean-Marie Bockel, M. Jean-Claude Bois, M. Daniel Boisserie, M. Maxime Bono, M. Franck Borotra, M. Christian Bourquin, M. Patrick Braouezec, M. François Brottes, M. Vincent Burroni, M. Alain Cacheux, M. Dominique Caillaud, M. André Capet, M. Jean-Paul Chanteguet, M. Jean Charroppin, M. Philippe Chaulet, M. Jean-Claude Chazal, M. Daniel Chevallier, M. Pierre Cohen, M. Alain Cousin, M. Yves Coussain, M. Jean-Michel Couve, M. Jean-Claude Daniel, M. Marc-Philippe Daubresse, M. Philippe Decaudin, Mme Monique Denise, M. Léonce Deprez, M. Jacques Desallangre, M. Éric Doligé, M. François Dosé, M. Marc Dumoulin, M. Dominique Dupilet, M. Philippe Duron, M. Jean-Claude Étienne, M. Alain Fabre-Pujol, M. Albert Facon, M. Alain Ferry, M. Jean-Jacques Filleul, M. Jacques Fleury, M. Nicolas Forissier, M. Jean-Louis Fousseret, M. Roland Francisci, M. Claude Gaillard, M. Robert Galley, M. Claude Gatignol, M. André Godin, M. Alain Gouriou, M. Michel Grégoire, M. Hubert Grimault, M. Lucien Guichon, M. Gérard Hamel, M. Patrick Herr, M. Francis Hillmeyer, M. Claude Hoarau, M. Robert Honde, M. Claude Jacquot, Mme Janine Jambu, M. Aimé Kergueris, M. Jean Launay, Mme Jacqueline Lazard, M. Thierry Lazaro, M. Jean-Yves Le Déaut, M. Patrick Lemasle, M. Jean-Claude Lemoine, M. Jacques Le Nay, M. Jean-Claude Lenoir, M. Arnaud Lepercq, M. René Leroux, M. Jean-Claude Leroy, M. Roger Lestas, M. Félix Leyzour, M. Guy Malandain, M. Jean-Michel Marchand, M. Daniel Marcovitch, M. Didier Marie, M. Alain Marleix, M. Daniel Marsin, M. Philippe Martin, M. Jacques Masdeu-Arus, M. Marius Masse, M. Roger Meï, M. Roland Metzinger, M. Yvon Montané, M. Gabriel Montcharmont, M. Jean-Marie Morisset, M. Bernard Nayral, M. Jean-Marc Nudant, M. Jean-Paul Nunzi, M. Patrick Ollier, M. Joseph Parrenin, M. Paul Patriarche, M. Germinal Peiro, M. Jacques Pélissard, Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont, Mme Geneviève Perrin-Gaillard, M. François Perrot, Mme Annette Peulvast-Bergeal, M. Serge Poignant, M. Bernard Pons, M. Jacques Rebillard, M. Jean-Luc Reitzer, M. Gérard Revol, Mme Marie-Line Reynaud, M. Jean Rigaud, M. Jean Roatta, M. Jean-Claude Robert, M. André Santini, M. Joël Sarlot, Mme Odile Saugues, M. François Sauvadet, M. Jean-Claude Thomas, M. Léon Vachet, M. Daniel Vachez, M. François Vannson, M. Michel Vergnier, M. Gérard Voisin, M. Roland Vuillaume.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Assemblée nationale est saisie, en troisième lecture, du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural, examiné en deuxième lecture par le Sénat le 20 décembre 2000.

Le Sénat a alors adopté conformes plusieurs dispositions que l'Assemblée nationale avait introduites ou modifiées en deuxième lecture :

– l'article 1<sup>er</sup> sur l'extension des pouvoirs de police administrative, le Sénat n'ayant plus fait référence à l'indemnisation du propriétaire ou du détenteur du produit, lorsque ce dernier, après analyse, s'est révélé sain ;

– l'article 11 sur les fédérations régionales de défense contre les organismes nuisibles ;

– l'article 17 bis relatif à la prorogation du mandat des assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux ;

– l'article 19 relatif aux organismes certificateurs agréés en agriculture biologique ;

– l'article 20 prévoyant le dépôt d'un rapport du Gouvernement relatif aux effets de certains insecticides sur les populations d'abeilles.

Un seul article reste ainsi en discussion : l'article 10, relatif au contenu du code de déontologie des vétérinaires, le Sénat ayant maintenu sa rédaction et chargeant ce code « d'établir notamment les principes à suivre en matière de prescription de médicaments à usage vétérinaire. ».

*Conformément aux conclusions du rapporteur, la commission a adopté sans modification l'ensemble du projet de loi.*

◇  
◇ ◇

*En conséquence, la commission de la production et des échanges vous demande d'adopter sans modification le projet de loi, modifié par le Sénat en deuxième lecture, portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural.*

## TABLEAU COMPARATIF

Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture	Texte adopté par le Sénat en deuxième lecture	Propositions de la Commission
<p style="text-align: center;">—</p> <p style="text-align: center;"><b>Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural</b></p> <p>.....</p>	<p style="text-align: center;">—</p> <p style="text-align: center;"><b>Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural</b></p> <p>.....</p>	<p style="text-align: center;">—</p> <p style="text-align: center;"><b>Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural</b></p> <p>.....</p>
<p style="text-align: center;">Article 10</p>	<p style="text-align: center;">Article 10</p>	<p style="text-align: center;">Article 10</p>
<p>L'article L. 242-3 du même code est complété par un alinéa ainsi rédigé :</p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>	<p><i>(Sans modification)</i></p>
<p>« <i>Le code de déontologie</i> établit les principes à suivre <i>pour appliquer de bonnes pratiques vétérinaires</i>. Il fixe notamment <i>des règles</i> en matière de prescription de médicaments à usage vétérinaire. »</p> <p>.....</p>	<p>« Il établit notamment les principes à suivre en matière de prescription de médicaments à usage vétérinaire. »</p> <p>.....</p>	<p>.....</p>

2837 - Rapport de M. Joseph Parrenin : adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural (commission de la production)